



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Contrôle et contentieux

Question écrite n° 36449

Texte de la question

M Jack Lang attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, sur le fait que l'article 12 du livre des procédures fiscales, issu de l'article 18 de la loi de finances rectificative pour 1986, limite à trois exceptions près la durée de l'ESPF (examen contradictoire d'ensemble de la situation fiscale personnelle), ancienne VASFE. En conséquence, il lui demande si cette limite, conjuguée avec la prolongation des délais offerts aux contribuables pour répondre aux demandes d'éclaircissements et de justificatifs prévues à l'article L 16 du livre des procédures fiscales, n'est pas de nature à nuire à la qualité des contrôles.

Données clés

Auteur : [M. Lang Jack](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36449

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 644